COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 avril 2024 à 18h30, salle du conseil municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à 18h30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire.

Nombre de membres : 19
En exercice : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Etaient présents *:*

M. BASCLE Didier, Mme ETOURNEAU Corinne, M. LECLANCHE Christian, Mme CABAUP Christine, M. NICOLEAU Benjamin, Mme LOIZEAU Patricia, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, Mme PERROGON Viviane, Mme ECOTIERE Jeannik, M. CORDEAU Pascal, M. FILLON Nicolas, M. MARIE Jean-Michel, M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, Mme ROUX Sylvie

Absents excusés *:*

Mme BEAU Christiane donne pourvoir à Mme LOIZEAU Patricia, Mme SEYNAT Sonia, M. ZIMMERMANN Christopher, M. MICHAUD Fabrice, Mme GEAY Valérie

Secrétaire de séance : M. NICOLEAU Benjamin

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 est adopté à l'unanimité, ainsi que ses délibérations.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
(Délibération n° D2024_04_01)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable de Saint Jean d'Angély à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
(Délibération n°D2024_04_02)

Monsieur le Maire sortant de la salle et ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	**691 588,51€**
	Réalisé :	**577 723,53€**
	Reste à réaliser :	**25 451,37€**
Recettes	Prévu :	**691 588,51€**
	Réalisé :	**607 767,00€**
	Reste à réaliser :	**0,00€**
Fonctionnement		

Dépenses	Prévu :	**1 526 063,95€**
	Réalisé :	**1 280 709,89€**
	Reste à réaliser :	**0,00€**
Recettes	Prévu :	**1 526 063,95€**
	Réalisé :	**1 696 631,77€**
	Reste à réaliser :	**0,00€**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**30 043,47€**
Fonctionnement :	**415 921,88€**
Résultat global :	**445 965,35€**

AFFECTATION DES RESULTATS 2023
(Délibération n°2024_04_03)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir approuvé à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	253 398,31€
- un excédent reporté de :	162 523,57€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	415 921,88€
- un excédent d'investissement de :	30 043,47€
- un déficit des restes à réaliser de :	25 451,37€
Soit un excédent de financement de :	4 592,10€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	415 921,88€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	415 921,88€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	30 043,47€

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024
(Délibération n°2024_04_04)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales, et propose les variantes suivantes :

Produits attendus si le taux reste INCHANGÉ :

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles	Proposition de taux	PRODUITS ATTENDUS	TAUX 2023
Taxe Foncière Bâtie TFB	1 367 000	43.17%	590 134	43.17%
Taxe Foncière Non Bâtie TFNB	125 900	51.28%	64 562	51.28%
Taxe d'Habitation TH	123 000	12.87%	15 830	12.87%
FNGIR/Allocations compensatrices			-7 134	
TOTAL			**663 392**	

Produits attendus si le taux augmente de 1%

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles	Proposition de taux	PRODUITS ATTENDUS	TAUX 2023
Taxe Foncière Bâtie TFB	1 367 000	43.60%	596 012	43.17%
Taxe Foncière Non Bâtie TFNB	125 900	51.79%	65 204	51.28%
Taxe d'Habitation TH	123 000	13.00%	15 990	12.87%
FNGIR/Allocations compensatrices			-7134	
TOTAL			**670 072**	

Produits attendus si le taux augmente de 1.5%

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles	Proposition de taux	PRODUITS ATTENDUS	TAUX 2023
Taxe Foncière Bâtie TFB	1 367 000	43.82%	599 019	43.17%
Taxe Foncière Non Bâtie TFNB	125 900	52.05%	65 531	51.28%
Taxe d'Habitation TH	123 000	13.06%	16 064	12.87%
FNGIR/Allocations compensatrices			-7134	
TOTAL			**673 480**	

Produits attendus si le taux augmente de 2%

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles	Proposition de taux	PRODUITS ATTENDUS	TAUX 2023
Taxe Foncière Bâtie TFB	1 367 000	44.03%	601 890	43.17%
Taxe Foncière Non Bâtie TFNB	125 900	52.30%	65 846	51.28%
Taxe d'Habitation TH	123 000	13.12%	16 138	12.87%
FNGIR/Allocations compensatrices			-7134	
TOTAL			**676 740**	

Sur proposition de la Commission « Finances », Le conseil municipal,

DECIDE pour une augmentation
à 6 voix POUR
4 s'abstiennent
5 contre

DECIDE D'AUGMENTER les taux d'imposition des taxes directes locales 2024 de 1%
à 7 voix POUR
2 s'abstiennent
6 contre

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 43.60%
- Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties 51.79 %
- Taxe d'Habitation 13.00%

DIT que l'imprimé 1259 sera rempli en conséquence et transféré au contrôle de légalité via le portail « Démarches simplifiée » selon la note du 14 mars 2024 avant le 15 mai 2024.

- D'autoriser M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2024 (Délibération n°2024_04_05)

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Principal Primitif, tel que défini ci-dessous :

Investissement

Dépenses	:	430 278,08€
RAR	:	25 451.37€
Total dépenses	:	455 729.45€
Recettes	:	455 729,45€

Fonctionnement

Dépenses	:	1 767 451,81€
Recettes	:	1 767 451,81€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De voter le Budget Primitif de l'exercice 2024, comme suit :

Investissement

Dépenses	:	430 278,08€
RAR	:	25 451.37€
Total dépenses	:	455 729.45€
Recettes	:	455 729,45€

Fonctionnement

Dépenses	:	1 767 451,81€
Recettes	:	1 767 451,81€

- D'autoriser M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme ROUX Sylvie : Est-ce que les reprises de tombes à la Frédière ont commencé ?
Mme ETOURNEAU Corinne : Non (concernant les tombes historiques)

Mme PERROGON Viviane : Assainissement collectif chez Dyon : Quand pourront être possible les raccordements ?
Réponse : la réception n'est pas faite.

M. BASCLE Didier : Pot de départ en retraite de Didier Guénon. Il aura lieu le vendredi 12 avril à 18h30.

Mme CABAUP Christine :

- La commission Loisirs et Fêtes aura lieu le 21/04/2024 à 20h30
- Eurochestries : 08/08/2024
- Les ondes s'en mèlent 01/01/03 Août 2024
- Fête du village : 06/07/2024
- Cérémonie du 08/05/2024
- Commission Communication 24/04/2024 à 18h30

M. LECLANCHE Christian :

- Remplaçant de Didier GUENON (Départ en retraite)
  Recrutement de Mathieu LANGE
- Création d'un nouveau lotissement

LA SEANCE EST LEVEE A 21h18.

Le maire,
Didier BASCLE

La secrétaire de Séance,
Viviane PERROGON

TABLEAU DES DELIBERATIONS

DELIBERATIONS	OBJETS	Approuvée	Reportée	Re-je-tée
D2024_04_01	APPROBATION COMPTE DE GESTION	X		
D2024_04_02	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF	X		
D2024_04_03	AFFECTATION DES RESULTATS	X		
D2024_04_04	VOTE TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES	X		
D2024_04_05	APPROBATION BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF	X		